



REPUBLIQUE DU BURUNDI

Cadrage Macroéconomique

Introduction

Parallèlement au processus de consolidation de la paix et de restauration de la sécurité, le Burundi, en appui de ses partenaires au développement, a initié un programme de relance économique et de mise en œuvre d'importantes réformes structurelles visant à soutenir la croissance. De nouvelles mesures ont également été adoptées en vue d'améliorer le climat des affaires, la gestion transparente des finances publiques et un pilotage efficace de la politique monétaire. De façon globale et en dépit de l'environnement difficile de sortie d'un long conflit, les résultats atteints sont largement positifs, en particulier, en termes de stabilisation macroéconomique et d'allocation des ressources en faveur des programmes axés sur la réduction de la pauvreté.

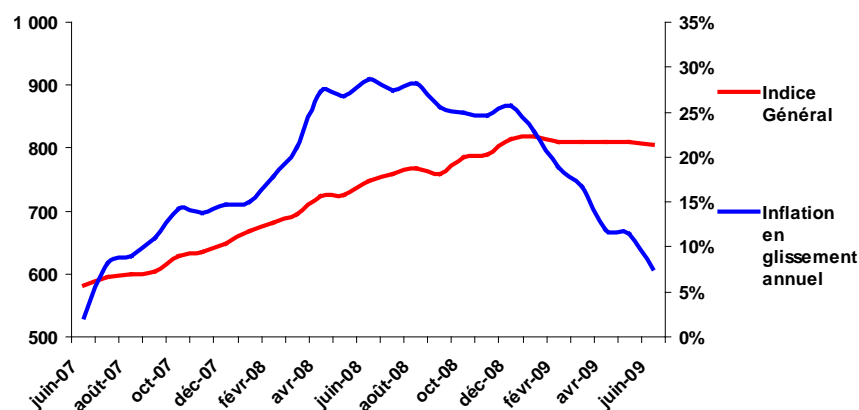
Malgré ces avancées cependant, les impacts négatifs résultant de la crise économique mondiale comportent toujours des risques sur le renforcement des performances déjà enregistrées, surtout au niveau des finances publiques.

1. Secteur réel

Après une reprise des activités observée en 2008 qui a connu un taux de croissance de 4,5%, la tendance est à la baisse pour l'année 2009 au cours de laquelle le taux attendu est de 3,2%, en raison d'une mauvaise récolte projetée de café en 2009-2010, des fluctuations des cours du café, de la baisse des transferts d'argent de la diaspora vers le Burundi, et de la réduction de l'investissement direct étranger.

L'inflation a été progressivement maîtrisée. Le premier semestre 2009 correspond à une phase marquée par un mouvement baissier des prix amorcé depuis juin 2008, consacrant ainsi la fin de la période de flambée des prix qu'a connue le Burundi.

Graphique 1 : Inflation juin 2007 - juin 2009



Source : ISTEERU

Après avoir atteint un plafond de 819 points, l'indice des prix à la consommation s'est stabilisé aux alentours de 810 points. Quant au taux d'inflation en glissement annuel, il est retombé à 7,6% en juin et 5,6% en août, soit son plus faible niveau depuis deux ans, et très en deçà de 28,6%, atteint un an plus tôt. L'objectif d'atteindre un taux d'inflation d'un chiffre que s'était fixé le gouvernement est donc largement réalisé.

A moyen terme, il est prévu que l'inflation annuelle sera graduellement réduite à environ 5,5% en 2012. Ces projections se basent sur la poursuite d'une politique monétaire prudente qui vise à contrôler les attentes inflationnistes.

Tableau 1 : Croissance réelle du PIB et Inflation, 2005-2012

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
	(Réalizations)				(Projections)			
Croissance réelle (%)	0,9	5,1	3,6	4,5	3,2	3,6	4,2	4,8
Inflation (%)	1,0	9,4	14,7	25,7	9,1	7,5	6,0	5,5

Les prévisions macroéconomiques tablent sur une croissance un peu plus soutenue de 3,6% à 4,8% entre 2010 et 2012. Les effets de la crise internationale devraient en effet continuer à se répercuter sur le niveau de croissance qui, de ce fait, ne pourrait pas atteindre 5% par an. Les hypothèses qui permettent de justifier cette trajectoire de croissance sont la poursuite des réformes structurelles visant à éliminer les distorsions économiques et la reconstruction des infrastructures économiques et du capital humain pour augmenter la productivité des facteurs.

Le gouvernement a réalisé récemment, avec l'aide de ses partenaires, une série de travaux pour dégager les principales pistes à explorer afin d'accélérer le développement économique du pays. L'étape suivante consiste à mettre en œuvre rapidement les principales conclusions et recommandations issues de ces travaux. Ceux-ci montrent que les sources de croissance sont encore dominées par le secteur agricole, essentiellement les produits vivriers pour augmenter la consommation nationale, et les filières exportatrices traditionnelles du Café et du Thé pour développer les échanges extérieurs et les sources de devises. Les grandes priorités du développement du secteur agricole ont été reprises par la nouvelle stratégie agricole nationale, qui a pour objectif global de « contribuer de manière durable à la réduction de la pauvreté et de soutenir la croissance économique du Burundi à travers l'augmentation de la productivité des facteurs de production, la valorisation maximale des productions, la diversification des opportunités de revenus, la préservation et le maintien des ressources naturelles et environnementales ». Trois autres secteurs ont été identifiés comme secteurs à haut potentiel pouvant prochainement contribuer de façon majeure à la croissance économique et aux recettes de l'Etat, à savoir l'Horticulture, le Tourisme et les Mines. Dans le contexte actuel de reconstruction des infrastructures publiques et privées, le secteur du BTP est également en forte croissance. Enfin, quoique difficilement mesurable à l'heure actuelle, la diffusion des NTIC devrait avoir un impact positif sur la productivité du secteur des services, y compris dans sa composante informelle.

Malgré des conditions difficiles, des efforts importants ont abouti à des résultats appréciables dans le lancement des premières phases de développement de ces secteurs. Certes, la croissance de la production vivrière est encore insuffisante au regard de l'accroissement de la population, et n'a pas contribué à la croissance économique à la hauteur des prévisions du CSLP. Le gouvernement a toutefois pris la mesure du problème et bénéficie déjà d'un important soutien de ses partenaires pour moderniser l'agriculture du pays.

La réforme du secteur Café (le secteur le plus important, qui fait vivre environ 800 000 familles – à peu près la moitié de la population du pays- et contribue pour environ 5% du PIB) vise l'augmentation des recettes d'exportation et celle des revenus des producteurs agricoles, spécialement ceux du milieu rural, à travers la privatisation de l'outil de production pour accroître la productivité, ainsi qu'un meilleur positionnement sur le marché international

grâce à l'effet stimulant des principes de concurrence et de transparence dans le circuit de commercialisation. A ce jour, le processus de vente des premières stations de lavage est en cours et un nouveau Règlement des ventes du café conforme aux meilleures pratiques internationales est en vigueur.

Au niveau du Thé, des audits des dernières années ont été réalisés. La réforme de la filière vise (i) à la restructuration de l'OTB et la réhabilitation et libéralisation de l'outil de production ; (ii) à la privatisation de la filière et à l'accroissement de la compétitivité de l'industrie du thé ; et (iii) à la consolidation des capacités des intervenants et à l'organisation d'une campagne de communication.

La filière de l'Horticulture retient également l'attention du gouvernement, et des plans de son développement sont en cours d'élaboration avec le soutien des partenaires. Il en est de même du secteur touristique qui devrait enfin susciter une attention renouvelée, avec la paix et la sécurité recouvrées sur toute l'étendue du territoire. Le gouvernement croit aux développements rapides du secteur des mines et à ses effets positifs sur le reste de l'économie, et a récemment entamé la révision du code minier, subséquent à la dernière révision de la législation minière de l'époque coloniale (1962), qui remontait déjà à 1976, afin de préparer le terrain pour de futures opérations d'exploitation. Une étude complémentaire sur les exploitations minières artisanales est également en préparation.

Partant du plus bas niveau des indices mondiaux de compétitivité, selon les derniers rapports du Forum Economique Mondial et du Doing Business, le Burundi veut se donner les moyens de se mettre au niveau de ses principaux partenaires régionaux. La relance du secteur privé et l'amélioration de l'environnement des affaires ont connu des progrès appréciables. Un nouveau code des investissements conforme aux meilleures pratiques internationales a été promulgué en septembre 2008, et devrait concourir à l'amélioration du climat des affaires. Le Conseil des Ministres a adopté des projets de Codes du Commerce et des Sociétés Privées et Publiques conformes aux normes internationales.

Les processus de formulation de ces Codes ont été participatifs en associant non seulement des représentants des ministères et institutions publiques concernés, mais aussi ceux du secteur privé. En outre, le gouvernement s'attèle à redynamiser le cadre de dialogue secteur public - secteur privé en vue de mieux préparer ce dernier à saisir les opportunités de l'adhésion du Burundi à la Communauté Est Africaine (EAC). Afin de ne rien laisser au hasard, le gouvernement prépare activement le lancement d'un projet de développement du secteur privé et financier qui prend en compte tous les aspects y relatifs.

Parallèlement, le gouvernement s'est sérieusement investi dans l'amélioration de la gestion du secteur pétrolier. Il a approuvé un projet de loi transformant les droits de douane et l'ancienne taxe de transaction en droits spécifiques (Loi portant révision du système de taxation des carburants promulguée en juillet 2009). Une note reflétant les conclusions et recommandations d'une assistance technique sur le mécanisme de fixation de prix dans le secteur pétrolier domestique a été finalisée. Subséquent, une ordonnance ministérielle confirmant la pratique de la révision mensuelle (quasi-automatique) des prix à la pompe en fonction des variations des prix mondiaux et stabilisant les marges à un niveau approprié (sous réserve de revues annuelles en fonction de l'évolution des prix de revient des opérateurs) a été signée en mai 2009.

L'adhésion du Burundi à l'EAC constitue un tournant décisif dans l'histoire du développement de l'économie burundaise. Le Burundi a officiellement adhéré à l'EAC en juillet 2007 et rejoint formellement l'union douanière de cette Communauté en juillet 2009. Pour ce faire, une série d'études était nécessaire, notamment en matière fiscale, pour d'une part, harmoniser les instruments fiscaux avec ceux de la communauté et d'autre part, atténuer un éventuel impact négatif consécutif à cette adhésion, sur les recettes de l'Etat.

A ce jour, les travaux suivants ont été réalisés et d'autres sont en cours, avec le concours des partenaires au développement : (i) Etude de l'impact fiscal de l'adhésion du Burundi à l'EAC; (ii) Etude de l'introduction de la TVA (Loi portant institution de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (la TVA) promulguée le 17 Février 2009 en remplacement de la Taxe sur les Transactions); (iii) Adoption du Tarif Extérieur Commun (CET) de l'EAC; (iv) Informatisation du Département des Impôts; (v) révision du code des impôts; (vi) Révision du code des Douanes et (vii) mise en place de l'Office Burundais des Recettes (OBR).

Cependant, outre l'harmonisation nécessaire des politiques fiscales, du calendrier budgétaire et des normes phytosanitaires, et de la négociation des termes les plus appropriés pour une appartenance mutuellement profitable à cet espace économique régional, le gouvernement est conscient qu'il doit développer une stratégie globale. C'est dans ce cadre que des travaux sur l'intégration régionale dans l'EAC qui visent à éclairer les décisions des autorités sont en cours, avec une assistance technique et financière conséquente de la part des donateurs.

La mise en œuvre des recommandations de politique économique issues de tous ces programmes requiert une importante mobilisation des bailleurs de fonds. Une assistance technique et financière soutenue est en effet déterminante dans la poursuite des étapes visant à stimuler la croissance afin d'atteindre les standards des économies de l'EAC et de valoriser le potentiel de croissance ci haut évoqué; de profiter des opportunités offertes par l'adhésion à ce nouvel ensemble économique tout en maîtrisant les risques afférents. Le gouvernement est très conscient de l'importance de cette phase transitionnelle vers une économie intégrée et dynamique. Il s'engage à accélérer la mise en œuvre de l'ensemble de ces réformes afin de permettre le maintien d'un taux de croissance annuel supérieur à celui de la population, et en appelle à un accompagnement permanent des partenaires au développement afin de mieux négocier ce tournant historique.

2. Secteur monétaire

La politique monétaire du Burundi reste centrée sur la stabilisation des prix. La BRB vise à maintenir la croissance de la masse monétaire dans des limites compatibles avec celle de l'activité économique et les objectifs de la balance des paiements. Les autorités monétaires prévoient un taux de croissance de la masse monétaire de 14,4% en 2009. Cet objectif est traduit par un accroissement de la base monétaire de 13,5 percent. Ce taux a été légèrement revu à la hausse en cours d'année 2009 pour aider l'économie burundaise à s'ajuster aux conséquences de la crise financière. Néanmoins, ce fléchissement ne devrait pas avoir d'effet négatif sur le taux d'inflation, prenant en considération la tendance baissière des produits pétroliers et des biens alimentaires.

Le Ministère des Finances et la Banque Centrale se sont engagés à coordonner leurs politiques fiscales et monétaires afin d'atteindre le taux d'inflation cible, d'améliorer les prévisions de liquidités de la BRB et d'assurer l'absorption des fonds de l'aide extérieure par les adjudications de devises appropriée. De plus, la BRB s'est engagée à renforcer la supervision

bancaire, afin de prévenir tout risque lié au secteur financier. En particulier, le montant minimum de capital requis des banques commerciales est porté à 5 milliards Fbu.

Après la promulgation des nouveaux statuts consacrant l'indépendance de la Banque centrale, celle-ci poursuit la mise en œuvre d'importantes mesures axées sur le contrôle interne et externe ainsi que sur la gestion des risques.

En ce qui concerne la politique de change, après plusieurs années de dépréciation continue, le taux de change Fbu/US\$ s'est finalement stabilisé, autour de 1230 Fbu pour 1 dollar. Cette stabilisation est le résultat d'une politique monétaire prudente, ainsi que des réformes mises en œuvre par la BRB sur le marché de change.

La dépréciation de la devise nationale face au dollar à la fin de l'année 2008 était provoquée par des pressions inflationnistes plus élevées que dans les pays partenaires, ainsi que par les dysfonctionnements du marché de change. Malgré un niveau des réserves de change confortable et les ventes régulières de devises sur le marché de change par la BRB, le franc Burundais a continué de se déprécier. Cette dépréciation était principalement le résultat du mécanisme du cours plancher. Le 1^{er} janvier 2009, la BRB a procédé à la suppression de ce cours plancher et en avril 2009 elle a pris la décision de mettre en place le marché des enchères symétriques. Ces réformes ont eu un effet positif sur le fonctionnement du marché et ont contribué à la stabilité du taux de change.

3. Finances publiques

Le déficit budgétaire devrait s'établir à 4,3% du PIB en 2009, au-dessus des 3% initialement envisagés, en raison de l'assouplissement de la politique budgétaire pour permettre à l'économie Burundaise de faire face aux conséquences de la crise financière internationale. L'augmentation du déficit budgétaire est en effet le résultat des pertes en recettes fiscales dues à la contraction du commerce international. Ce déficit sera financé par des appuis budgétaires supplémentaires des bailleurs de fonds, ainsi que par des avances accrues de la BRB à l'Etat.

A moyen terme, les recettes de l'Etat devraient approcher 20% du PIB, bien qu'elles ne devraient être que de 18% en 2009. Il s'agira donc pour les autorités d'élargir la base fiscale, en réduisant les exemptions fiscales et en renforçant les services des impôts et des douanes. L'introduction de la TVA le 1^{er} juillet 2009 et la mise en place de l'office des recettes vont dans ce sens.

Les recettes devraient rester essentiellement composées des recettes fiscales, principalement des taxes sur les biens et services intérieurs (45% des recettes), l'impôt sur le revenu (25%) et les taxes sur le commerce extérieur (20%).

Le niveau des dépenses en 2009 a été révisé à la hausse, de 44,6 à 46,1% du PIB, pour permettre à l'Etat de palier certains effets de la crise sur les populations les plus vulnérables. Elles devraient toutefois diminuer progressivement à moins de 42% du PIB. Les dépenses des secteurs prioritaires sont appelées à augmenter de 8,8% du PIB en 2008 à 9,9% en 2009, et à poursuivre cette tendance à moyen terme, en conformité avec le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté. Les ressources obtenues de l'annulation de la dette extérieure seront en particulier mobilisées dans les secteurs de l'agriculture, de l'eau, des infrastructures rurales, de la santé et de l'éducation.

Les salaires de la fonction publique constituent toujours plus de 40% des dépenses courantes. La masse salariale de l'armée, depuis 2007, augmente moins vite que celle du reste de la fonction publique, et a été progressivement réduite à 2% du PIB, grâce à la mise en place du programme de démobilisation. Celui-ci s'est révélé onéreux au cours des premières années, mais commence à porter ses fruits. De même les salaires de la police, après une augmentation initiale suite à l'intégration et la formation des anciens mouvements rebelles, sont en diminution depuis 2007, en pourcentage du PIB. Quant aux secteurs prioritaires, l'éducation a bénéficié d'une augmentation initiale des salaires suite aux mesures de gratuité de l'enseignement primaire, mais beaucoup reste à faire. Dans la santé, cependant, il a été nécessaire de poursuivre les hausses salariales afin d'assurer au secteur les ressources humaines adéquates. Ce sont aujourd'hui les seuls secteurs de la fonction publique qui recrutent encore.

La masse salariale totale devra être maîtrisée sous la barre des 11,2% du PIB en 2009, une hausse de 0,5% du PIB ayant été retenue pour répondre à l'augmentation des salaires du secteur de la santé, contrebalancée par des coupes budgétaires dans des secteurs non prioritaires. L'objectif est de réduire progressivement le poids de la masse salariale de l'Etat au-dessous de 10% du PIB. Pour ce faire, des réformes de la fonction publique sont en cours, avec l'appui des partenaires techniques et financiers. Le service de la paie a d'ores et déjà été réintégré au Ministère des Finances, et un audit sur ces dépenses est en cours. Ce dernier servira également de base à la réforme des salaires de la fonction publique, pour laquelle une commission a été créée. La maîtrise de la masse salariale sera progressivement renforcée grâce à l'achèvement du recensement des fonctionnaires de la Fonction Publique et à la publication des résultats du recensement des effectifs de l'armée et de la police nationale.

Tableau 2: Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE) (Mrds Fbu)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
	(Réalizations)				(Projections)			
Recettes intérieures totales	172,1	178,8	197,6	256,7	307,4	350,7	401,7	449,4
Recettes fiscales	158,9	163,4	182,6	229,8	277,7	316,8	364,1	407,7
Recettes non fiscales	13,2	15,4	15,0	26,9	29,7	33,9	37,5	41,7
Dépenses et prêts nets	316,4	361,0	407,9	608,0	789,6	860,7	873,2	952,9
Dépenses courantes	200,6	221,5	261,2	354,5	421,5	478,4	530,6	591,9
Salaires	72,6	93,9	114,0	154,7	192,2	209,6	225,3	248,2
dont: Santé	1,8	2,8	3,8	6,7	14,6
Education	26,5	41,0	53,2	55,1	72,2
Armée	24,0	22,9	28,0	29,4	33,6
Police	6,7	15,1	18,2	19,8	21,5
Programmes spéciaux financés sur ressources extérieures	33,2	23,5	12,2	45,2	90,0	57,0	18,0	18,0
Dépenses d'équipement et prêts nets	82,6	116,0	134,5	208,3	278,1	325,3	324,7	343,1
Variations des arriérés (reduction = -)	-10,2	-13,7	-21,9	-11,0	-3,5	0,0	0,0	0,0
Solde global (base caisse)	-154,5	-195,9	-232,3	-362,3	-485,7	-510,1	-471,6	-503,5
(dons inclus)	-64,3	-30,8	-16,3	-21,6	995,9	-75,0	-38,9	-29,5
Financement	165,2	199,8	237,7	366,8	485,1	490,8	449,7	479,2
Dons extérieurs	100,8	169,0	221,5	345,2	1 480,9	415,8	410,8	449,7
Dette intérieure	8,5	21,3	25,4	19,0	21,7	23,2	-26,0	-16,0
Besoin de financement résiduel et erreurs et omissions	-10,6	-3,9	-5,4	-4,5	0,7	19,3	21,9	24,3

Source : 2nde revue FRPC, Services du FMI, septembre 2009

Il est à noter que depuis le point d'achèvement, les charges d'intérêts, en particulier celles dues à l'étranger, ont fortement diminué suite à l'annulation de la dette du Burundi par ses créanciers en 2009.

A l'heure actuelle, il est prévu que les investissements atteignent leur niveau maximum en 2010, à 17,2% du PIB. L'état des infrastructures du pays réclamerait cependant des investissements plus soutenus, et l'Etat devrait s'engager à augmenter la part du budget national consacré aux investissements et à faire davantage appel aux ressources extérieures. Le pays est en effet toujours dépendant des appuis extérieurs pour près de 80% de ses dépenses d'investissement.

Les dons extérieurs devraient combler plus de 75% du déficit primaire en 2009 et jusqu'à plus de 90% en 2012, le reste provenant d'emprunts à des taux concessionnels auprès des PTF. L'endettement intérieur auprès du système bancaire reste limité et est appelé à s'inverser à partir de 2011. Au cours de 4 années à venir, les appuis budgétaires à eux seuls devraient financer de 26 à 30% du déficit budgétaire, les dons projets de 30 à 50%, tandis que les programmes spéciaux, aujourd'hui dominés par la démobilisation, les élections et les mesures d'appui conjoncturel pour faire face à la crise, devraient diminuer de 20,5 à 13,6% du déficit budgétaire.

Le processus de privatisation générera quelques gains supplémentaires pour les caisses de l'Etat, mais pour un très faible volume. Même si le Burundi a atteint le point d'achèvement, il n'est pas en mesure de s'endetter sur les marchés de capitaux, et c'est pourquoi le gouvernement s'est engagé auprès de ses partenaires à ne rechercher que des dons ou des emprunts à des taux hautement concessionnels.

Le gouvernement s'est engagé à poursuivre la réforme de la gestion des finances publiques (GFP), avec la mise en œuvre de la Loi organique relative aux lois de finances, qui est complétée d'un règlement général, et de la stratégie et du plan d'action de la réforme de la GFP. Les budgets ordinaires et extraordinaires ont déjà été fusionnés. En outre, la fermeture des comptes de l'Etat auprès des banques commerciales et la consolidation du compte unique auprès du Trésor est en bonne voie.

Encadré 1 : révision des comptes de la nation

Conscient de l'importance de statistiques officielles fiables pour la pertinence de la gestion macroéconomique et l'évaluation des politiques publiques, le Burundi a commencé à développer des comptes de la nation selon une méthodologie conforme aux normes internationales. La nouvelle année de base, 2005, a déjà été complétée et publiée. Elle fait apparaître un écart positif de 35% par rapport aux chiffres utilisés aujourd'hui. Les ratios des finances publiques discutés ci-dessus sont donc à nuancer, et il est ainsi probable que le taux de pression fiscale soit encore trop faible, ou que le niveau des salaires de la fonction publique soit inférieur à 10% du PIB. L'ISTEEBU redouble actuellement d'efforts pour finaliser la collecte des données des années 2006, 2007 et 2008, afin de constituer une série cohérente et de rectifier les estimations actuelles.

4. Secteur extérieur

Avec la reconstruction de ses infrastructures économiques et sociales, le pays est devenu de plus en plus dépendant des importations au cours des dernières années, et le solde extérieur

courant devrait encore s'aggraver de US\$156 millions en 2008 à US\$236,3 millions en 2012, soit près de 15% du PIB.

Tableau 3 : Quelques indicateurs de la balance des paiements, 2005-2012 (US\$ millions)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Solde extérieur courant	-9,7	-133,5	- 153,4	- 155,9	- 134,6	- 153,7	- 206,0	- 236,3
(hors transferts officiels)	-232,7	-333,4	- 364,4	- 372,0	- 333,6	- 350,2	- 380,6	- 397,9
Balance commerciale	- 132,8	- 186,0	- 242,1	- 284,5	- 174,3	- 197,6	- 225,0	- 249,9
Exportations	57,2	58,6	52,9	57,7	57,5	73,0	78,3	81,1
<i>dont café</i>	40,5	39,7	32,6	38,0	41,2	56,7	61,3	63,2
Importations	-190	-244,6	- 295,0	- 342,2	- 231,8	- 270,6	- 303,3	- 331,0
<i>dont produits pétroliers</i>	-38,3	-57,5	- 58,4	- 105,2	- 62,0	- 82,0	- 95,6	- 105,8
Services (nets)	-99,9	-167,6	- 145,6	- 159,1	- 189,0	- 181,6	- 186,0	- 188,1

Source : 2^{nde} revue FRPC, Services du FMI, septembre 2009

L'année 2009 fait toutefois exception avec une réduction importante du montant des importations, due à la baisse des prix des produits importés, et des produits pétrolier en particulier, qui représentent près de 25% des importations. Bien que la crise financière internationale ait eu aussi un impact négatif sur le niveau des exportations et sur les transferts privés, le déficit du solde extérieur courant ne dépassera pas les 10% du PIB cette année.

A moyen terme, les exportations, qui n'ont financé que 17% des importations en 2008, devraient atteindre 25% en 2012, avec la reprise des échanges internationaux, la diversification de la base d'exportations, ainsi que les gains de rendements qui seront obtenus suite à la mise en œuvre des réformes structurelles. La balance commerciale ne devrait donc se détériorer que légèrement, de 10% du PIB en 2009 à 11% du PIB en 2012.

Le Burundi restera très dépendant des financements extérieurs. Cependant, les transferts officiels sont prévus à la baisse, de US\$216 millions en 2008, 199 en 2009, à seulement 161,6 en 2012. Le compte courant devrait donc se dégrader de 9.5% en 2009 à 15% du PIB en 2012.

Les réserves officielles brutes enregistreront en conséquence une réduction de 6,6 mois d'importations en 2008 à 4 mois d'importations en 2012.